

Rapport d'activités



» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Sommaire

Editorial..... » 3

1. Le fonctionnement de l'ADAC » 4

- 1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur de l'ADAC : rappels
- 1.2 Le montant des participations
- 1.3 Les assemblées générales
- 1.4 Les conseils d'administration

2. Bilan financier 2012 » 9

- 2.1 Le budget
- 2.2 Le compte administratif

3. Organigramme de l'ADAC..... » 10

4. Modalités d'intervention de l'ADAC » 11

5. Bilan d'activités » 13

- 5.1 Pôle juridique
- 5.2 Pôle AMO
- 5.3 Administration, gestion et comptabilité

6. Perspectives 2013 » 22

- 6.1 programme d'activités 2013
- 6.2 budget 2013
- 6.3 les effectifs



EDITORIAL

Le 27 Septembre 2012, le Conseil Général réunissait les 151 Communes et les 6 Communautés de Communes candidates afin de procéder à la création de l'Agence Départementales d'Accompagnement des Collectivités (ADAC).

Etablissement public administratif autonome, distinct du Conseil Général, l'ADAC a été conçue comme une boîte à outils aux services des élus.

Elle offre aux collectivités adhérentes un conseil et une assistance technique, juridique et financière dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagements et d'équipements publics.

Aujourd'hui, après six mois de fonctionnement, de nouveaux adhérents ont rejoint l'ADAC portant à 203 le nombre de Communes membres et 11 celui des Communautés de Communes. Ces nouvelles adhésions, ainsi que le bilan d'activité détaillé dans les pages suivantes, attestent de la réelle utilité de cette agence et du service rendu, plus important jour après jour.

Je saisis l'occasion pour témoigner à nouveau mon attachement à la construction de cette relation partenariale et de proximité avec les Communes et Communautés de Communes de notre département.

Et je me réjouis d'ores et déjà des résultats obtenus !

Michel PÉLIEU
Président de l'ADAC 65



1- Fonctionnement de l'Agence

Créée à l'initiative du Conseil Général des Hautes Pyrénées par l'assemblée constitutive du 27 septembre 2012, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (A.D.A.C.) a vu son activité démarrer officiellement le 1^{er} janvier 2013, même si des sollicitations ont été enregistrées dès le mois d'octobre 2012, tant en assistance juridique qu'en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur : rappels

- Toutes les collectivités adhérentes à l'agence en sont **membres de droit** ;
- La **qualité d'adhérent** s'acquiert au 1^{er} janvier de l'année suivant la transmission, au conseil d'administration de l'ADAC, de la délibération demandant l'adhésion (cependant toute adhésion intervenant en cours d'exercice fera l'objet d'un examen par le CA de l'ADAC 65 pour une adhésion en cours d'année en fonction du plan de charge) ;
- La participation est **annuelle** et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;
- L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;
- En cas de **retrait volontaire** d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;
- Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'agence aucune tutelle ni aucune prééminence.

Le dernier trimestre 2012 a permis la mise en place pratique et logistique de l'agence tout en préparant le 2^e conseil d'administration du 7 novembre 2012. Ses membres y ont notamment validé le règlement intérieur, d'une part, et le montant des participations pour l'année 2013, d'autre part.

1.2 Le montant des participations

Communes	1,80 € / habitant population DGF
Communes si EPCI adhérent	1,50 € / habitant population DGF
EPCI	0,80 € / habitant population DGF

Pour mémoire

L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2013 est la population DGF 2012 ;
Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis* et les participations ne sont pas assujetties à la TVA.

1- Fontionnement de l'Agence

1.3 Les Assemblées Générales

1.3.1 Les membres de l'Assemblée Générale

Un collège de 11 Conseillers généraux titulaires disposant chacun d'une voix et 11 Conseillers généraux suppléants.

Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent est représenté par son Maire ou son Président, l'ensemble de ces derniers formant le collège des Maires et Présidents d'établissement public de coopération intercommunale. Un Maire dont la commune est adhérente et qui représente l'établissement public dont il est Président dispose alors de deux voix.

Une même personne ne peut appartenir à la fois au collège des Conseillers généraux et au collège des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

1.3.2 Les adhésions

Le département des Hautes-Pyrénées compte au total 474 communes et 34 Communautés de Communes.

A la création de l'agence en septembre 2012, 157 communes et 6 Communautés de Communes étaient d'ores et déjà adhérentes, soit respectivement 32% des communes et 18% des EPCI du département.

ADHESIONS	Communes		EPCI	
situation au 27/09/2012	151	32%	6	18%
situation au 31/12/2012	174	37%	7	21%
situation au 28/02/2013	190	40%	8	24%
situation au 31/03/2013	197	42%	9	26%
situation au 13/06/2013	203	43%	11	32%

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2013			Communes ayant adhéré dont l'EPCI a adhéré	
	Nb communes	Nb hab. DGF	Nb communes	%	Nb hab. DGF	Nb communes	Nb hab. DGF
- de 250 hab. DGF	294	34 690	124	42%	15 275	64	6 887
251 - 500 hab. DGF	94	31 969	32	34%	10 822	12	3 805
501 - 1000 hab. DGF	45	30 488	29	64%	20 236	5	3 281
1001 - 2000 hab. DGF	22	29 533	14	64%	18 968	5	6 361
2001 - 5000 hab. DGF	10	32 728	4	40%	10 691	1	2 583
+ 5001 hab. DGF	9	109 941	0	0%	0	0	0
TOTAL	474	269 349	203	43%	75 992	87	22 917

1- Fontionnement de l'Agence

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2013		
	Nb EPCI	Nb hab. DGF	Nb EPCI	%	Nb hab. DGF
0 à 500 hab. DGF	3	1 277	0	0%	0
501 - 1500 hab. DGF	5	6 319	1	20%	511
1501 - 2500 hab. DGF	6	11 393	3	50%	5 581
2501 - 5000 hab. DGF	10	38 638	4	40%	15 258
5001 - 10000 hab. DGF	8	54 816	3	38%	19 286
+ 10000 hab. DGF	5	156 906	0	0%	0
TOTAL	37	269 349	11	30%	40 636
11 EPCI représentant 157 communes					

1.3.3 Les réunions en 2012

27/09/2012 : Assemblée générale constitutive de l'agence

- Création de l'ADAC 65,
- Approbation des statuts,
- Composition des deux collèges d'élus,
- Désignation des membres du Conseil d'Administration

1.4 Les conseils d'administration

1.4.1 Les membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 17 membres.

Le Président du Conseil Général est de droit le Président du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés au sein de leur collège respectif :

- pour le premier collège, le Conseil général a désigné parmi les Conseillers généraux membres de l'Agence 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants :
- pour le second collège, le groupe des communes et des groupements de communes a désigné en son sein 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants à raison de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour les communes et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les établissements publics de coopération intercommunale :

Un même membre ne peut être désigné comme représentant à la fois les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Les membres de chaque collège sont désignés pour la durée de leur mandat

Michel Pélieu, Président du Conseil d'Administration est assisté de trois Vice-Présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : **Madame Josette Durrieu**, Vice-Présidente du Conseil Général

2^{ème} Vice-Président : **Monsieur Patrick Vignes**, Maire de Laloubère

3^{ème} Vice-Président : **Monsieur Guy Vidailhet**, Président de la Communauté de Communes d'Aure

1- Fontionnement de l'Agence

Président : Michel PÉLIEU

1^{er} collège (Conseillers Généraux)

Titulaires (8)	Canton	Suppléants (8)	Canton
Josette DURRIEU 1 ^{ère} Vice-Présidente	St Laurent-de-Neste	Claude MIQUEU	Vic-en-Bigorre
Guy DUFAURE	Séméac	Maurice LOUDET	La Barthe-de-Neste
Marie-Josiane BEDOURET	Pouyastruc	Maryse BEYRIE	Vielle-Aure
Jean GUILHAS	Maubourguet	Jean-Claude DUZER	Trie-sur-Baïse
Roland DUBERTRAND	Rabastens-de-Bigorre	Georges AZAVANT	Argelès-Gazost
Francis DUTOUR	Castelnau-Rivière-Basse	Jean-Louis ANGLADE	Arreau
François FORTASSIN	Mauléon-Barousse	Marc LEO	Aucun
Bernard VERDIER	Castelnau-Magnoac	Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez

2^{ème} collège (Communes et EPCI)

Titulaires (5)	Canton	Suppléants (5)	Canton
Patrick VIGNES 2 ^{ème} Vice-Président	Laloubère	Gérard ARA	Campan
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Marguerite BOUR	Escoubès-Pouts
Bernard LUSSAN	Tostat	Jean-Claude GUILLOT	Soublecause
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Alain DUCASSE	Galan
François-Jean LAFFONT	Ilhet	Christian REME	Tibiran-Jaunac

Titulaires (3)	Communauté de Communes	Suppléants (3)	Communauté de Communes
Guy VIDAILHET 3 ^{ème} Vice-Président	CC d'Aure	Pierre PETIT	CC Véziaux d'Aure
Jeanine ESQUERRE	CC St Laurent-de-Neste	René MARROT	CC Vallée Barousse
Henri FORGUES	CC des Baronnie	Robert MAISONNEUVE	CC Val d'Adour

1- Fontionnement de l'Agence

1.4.2 Les réunions du Conseil d'Administration

Deux Conseil d'Administration ont eu lieu en 2012 avec comme faits marquants :

- **CA du 27/09/2012 :**

- désignation des trois Vice-Présidents
- nomination du directeur de l'ADAC 65.

- **CA du 7/11/2012 :**

- Approbation du Règlement Intérieur de l'ADAC
- Fixation et approbation du montant de la participation des collectivités
- Approbation du programme d'activités pour 2013
- Approbation du budget ADAC 2012 et 2013

Un Conseil d'Administration a eu lieu au cours du 1er trimestre 2013 :

- **CA du 28/02/2013 :**

- approbation de la date limite d'adhésion des collectivités pour 2013 fixée au 31 mars 2013
- approbation du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013

1.4.3 Les rencontres partenariales

Les rencontres avec les différents partenaires de l'ADAC ont été organisées au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2012 à la fin du 1^{er} trimestre 2013. Les principaux partenaires sont : le CAUE, le Parc National, le lycée Adriana, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, le CDDE...

Certains de ces partenariats feront l'objet de conventions de partenariat opérationnel, tel avec le CAUE, partenaire récurrent et indispensable du pôle AMO.

2- Bilan Financier 2012

2.1 Le budget 2012

Le conseil d'administration du 7/11/2012 a voté le budget 2012 avec les répartitions suivantes :

Budget 2012 approuvé par le Conseil d'Administration du 7/11/2012			
Dépenses		Recettes	
Ressources humaines	p.m	Mise à disposition personnel par CG 65	p.m
Fonctionnement	10 000	Subvention CG 65	10 000
TOTAL DEPENSES	10 000	TOTAL RECETTES	10 000

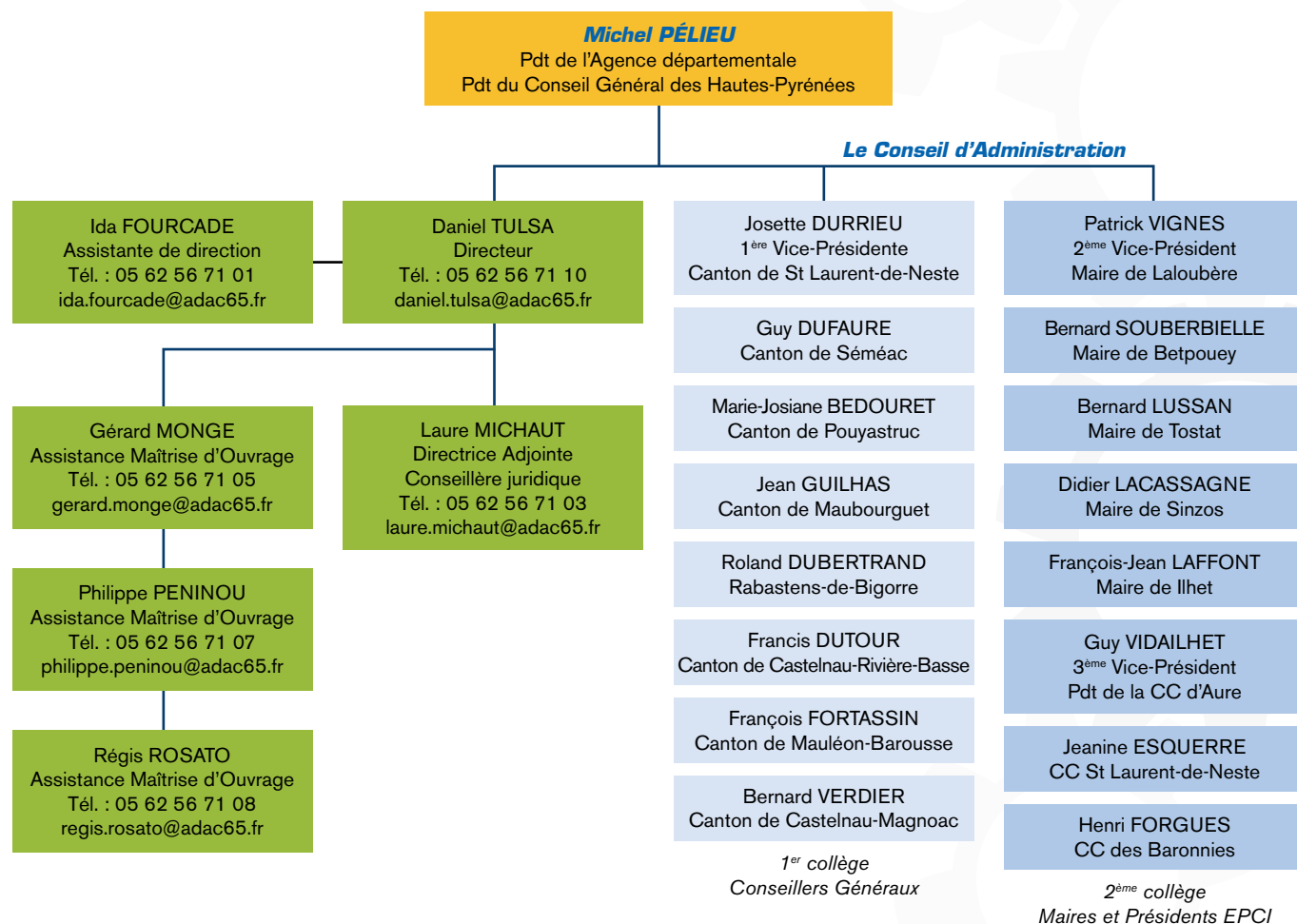
Soit un budget primitif de 10 000 euros

2.2 Le compte administratif 2012

Dépenses			
Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation
011	Charges à caractère général	10 000	422,35
012	Charges de personnel et frais assimilés		
65	Autres charges de gestion courantes		
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles		10 000	422,35

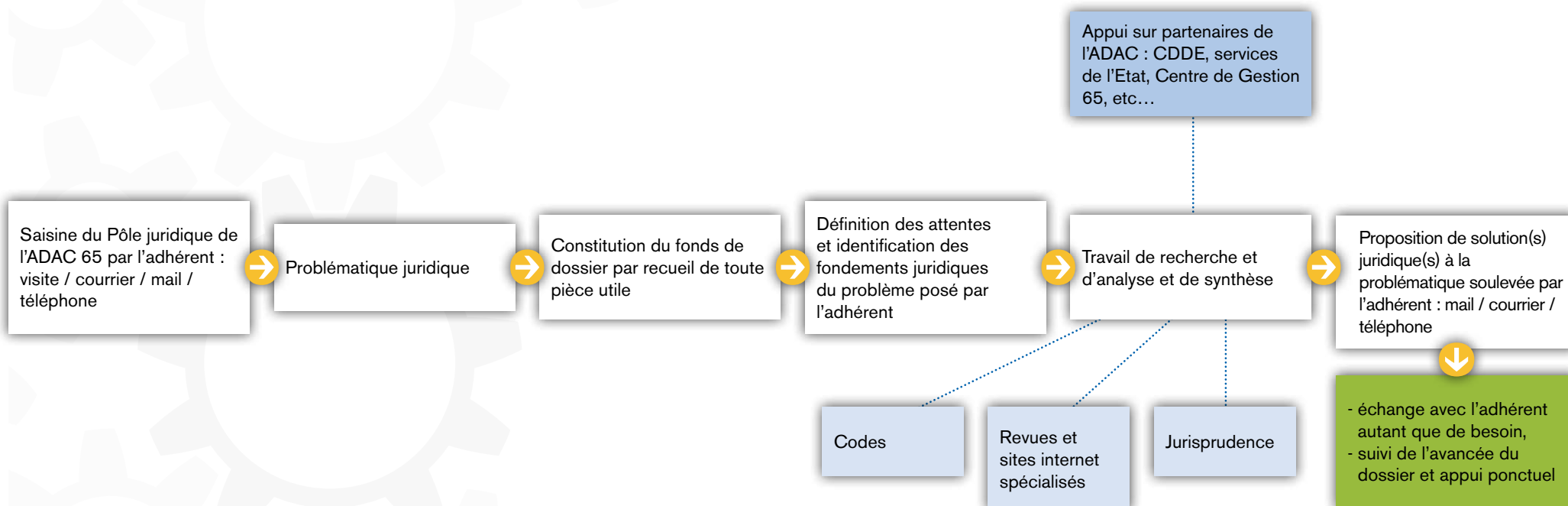
Recettes			
Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation
74	Dotations / Subventions / Participations	10 000	10 000
7473	Dotations et Participations Département	10 000	10 000
7474	Dotations et Participations Communes		
7475	Dotations et Participations Intercommunalités		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 000	10 000
Resultat courant			9 577,65

3- L'organigramme de L'ADAC



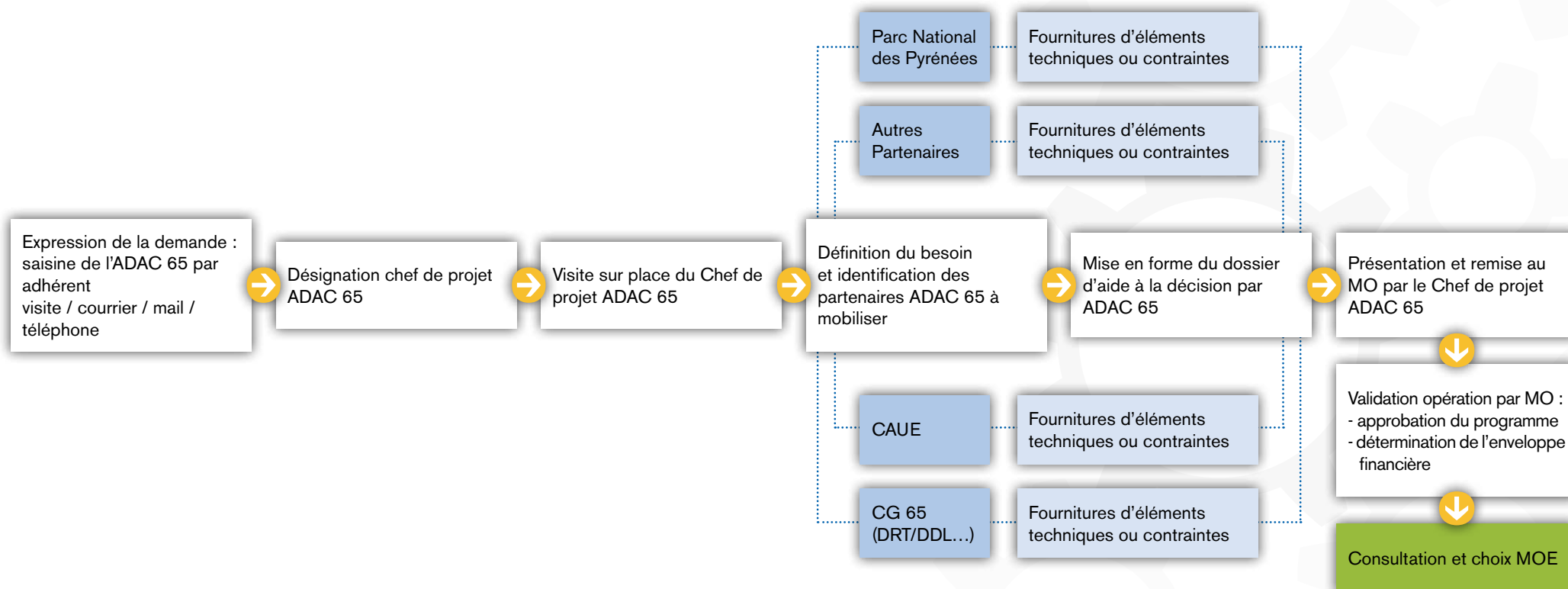
4- Modalités d'intervention de L'ADAC

Assistance juridique



4- Modalités d'intervention de L'ADAC

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle



5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Outre la mise en place proprement dite de l'Agence, les pôles « juridique » et « AMO » ont enregistré, chacun en ce qui le concerne, des demandes d'assistance de la part de collectivités. En voici les grandes tendances.

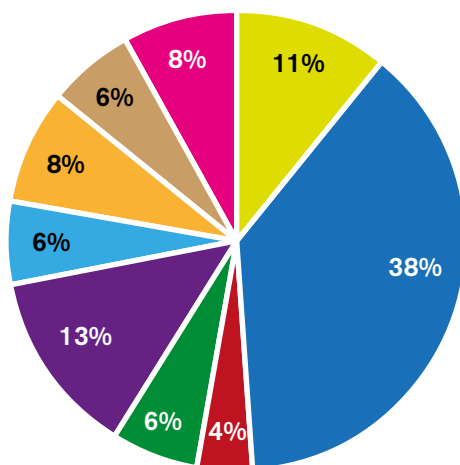
5-1 Pôle juridique

Thématiques	ASSISTANCE JURIDIQUE								
	2012			2013 au 31/03/2013			GLOBAL		
	Nombre	demandes traitées	demandes en cours	Nombre	demandes traitées	demandes en cours	Nombre	demandes traitées	demandes en cours
Gestion domaniale	6	6		14	11	3	20	17	3
Droit des collectivités territoriales				2	2		2	2	
Marchés publics	1	1		2	2		3	3	
Pouvoirs de police	1	1		6	6		7	7	
Montage juridique d'opération	2	1	1	1		1	3	1	2
Etat civil/funéraire	1	1		3	3		4	4	
TIC				3	3		3	3	
Urbanisme	2	2		2	2		4	4	
Conseils divers	3	3		3	3		6	6	
TOTAL	16	15	1	36	32	4	52	47	5

5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Assistance juridique



Quelques exemples :

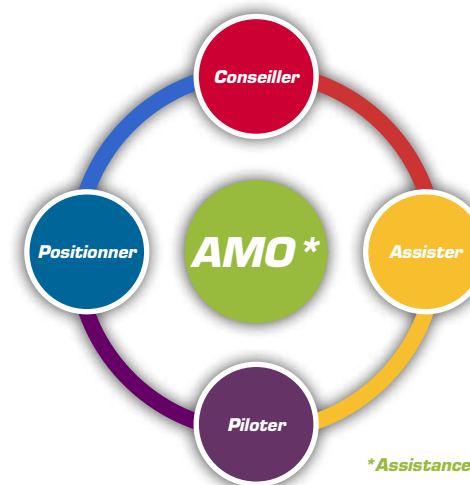
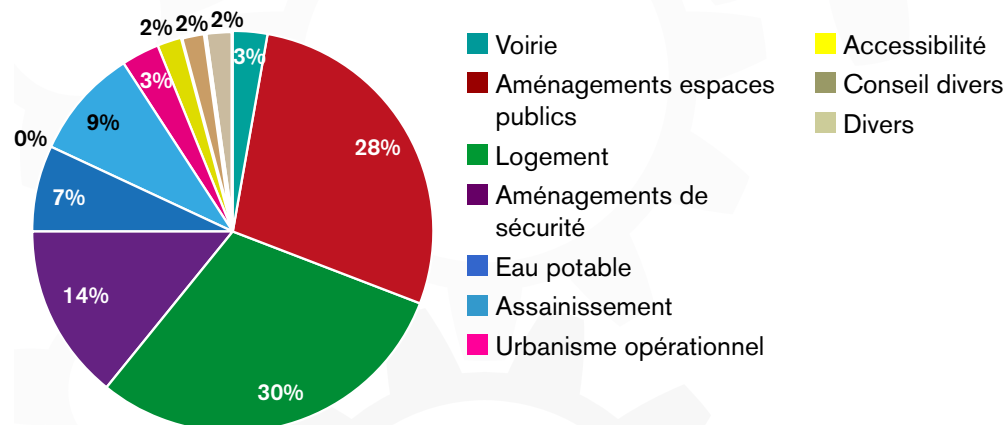
- Accompagnement de collectivités dans l'**acquisition ou la vente de biens immobiliers** : transmission d'un modèle d'acte en la forme administrative, et, indication des formalités préalables à accomplir ;
- Accompagnement d'une commune dans la mise en œuvre d'une **procédure de péril** au sujet d'un bâtiment privé menaçant ruine ;
- Assistance de collectivités à la mise en œuvre de **procédure d'expropriation** ;
- Accompagnement de communes en matière **funéraire** : procédure de reprise de concessions abandonnées ;



5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



*Assistance Maîtrise d'Ouvrage

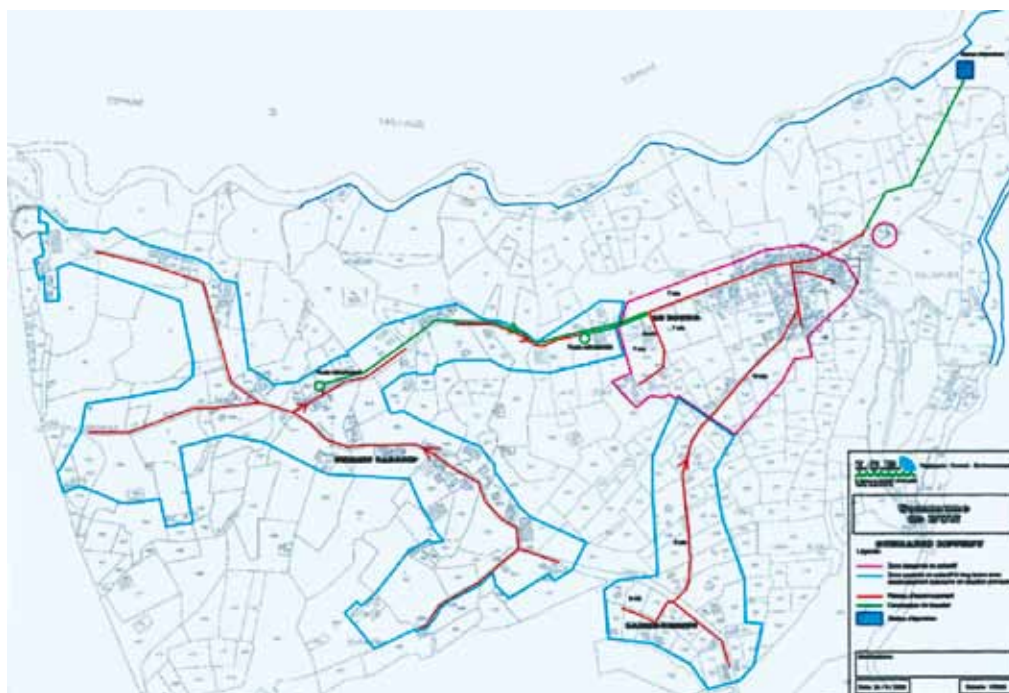
Thématiques	ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE								
	2012			2013 au 28/02/2013			GLOBAL		
	Nombre	demandes traitées	demandes en cours	Nombre	demandes traitées	demandes en cours	Nombre	demandes traitées	demandes en cours
Voierie				1	1		1	1	
Aménagement Espaces Publics	5	5		7	4	3	12	9	3
Bâtiments / Equipements publics	5	4	1	8	2	6	13	6	7
Logement	3	3		3	2	1	6	5	1
Aménagements de sécurité				3	3		3	3	
Eau Potable									
Assainissement	2	1	1	2		2	4	1	3
Urbanisme opérationnel				1	1		1	1	
Accessibilité				1		1	1		1
Conseil divers				1	1		1	1	
Divers				1	1		1	1	
TOTAL	15	13	2	28	15	13	43	28	15

5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Quelques exemples :

Création d'un assainissement collectif avec station d'épuration



Aménagement d'un centre-bourg



5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Quelques exemples :



Réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation :

- Création de logements
- Création de locaux ADMR



Réhabilitation d'une ancienne maison de Maître :

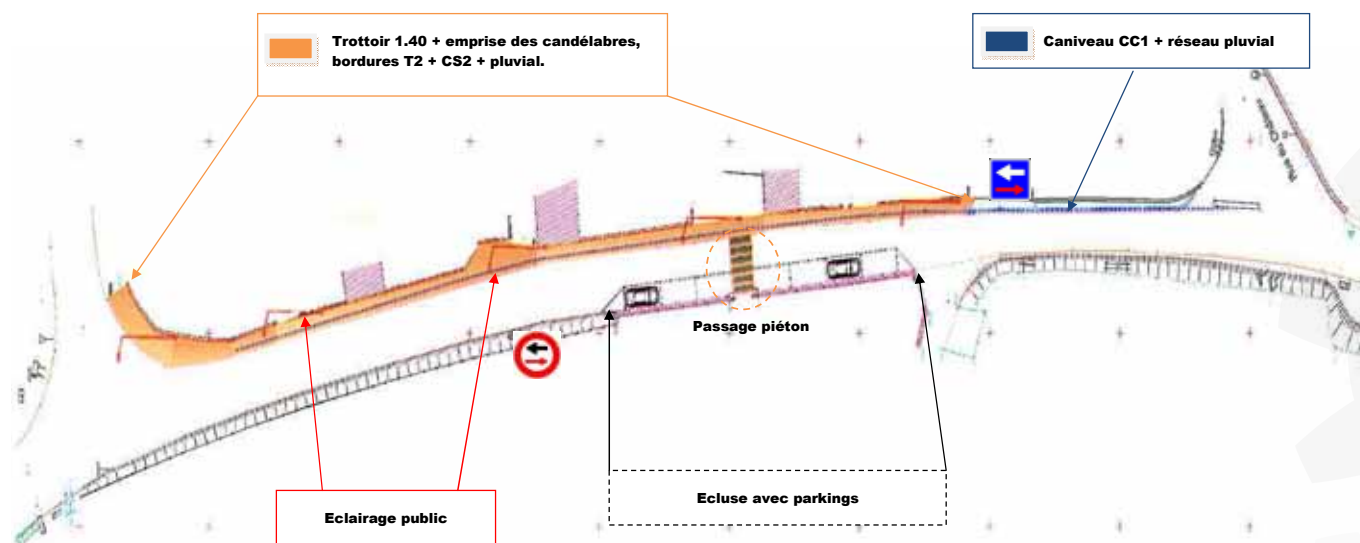
- Création d'une mairie
- Création d'une salle d'exposition
- Création de salles associatives

5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Quelques exemples :

Aménagement de sécurité sur RD en agglomération

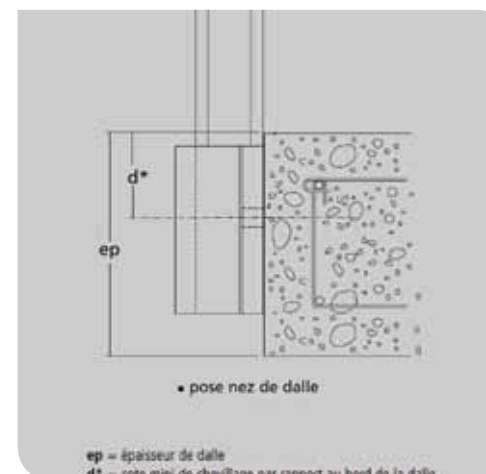


5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Quelques exemples :

Conseil pour élargissement d'un ouvrage : mise en encorbellement du garde-corps

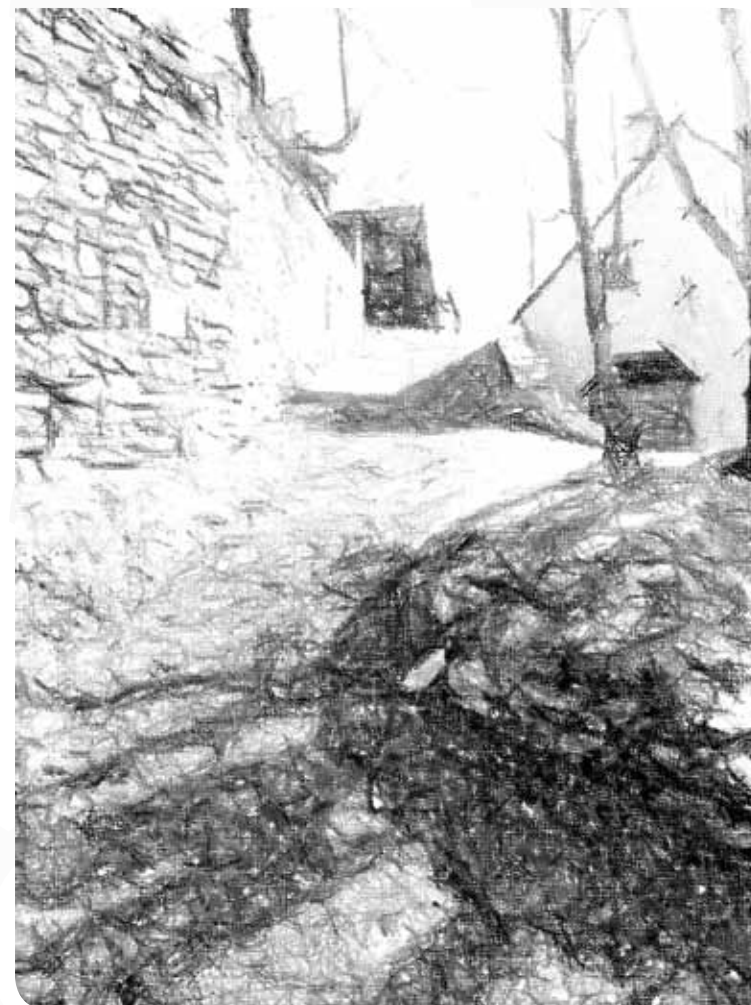
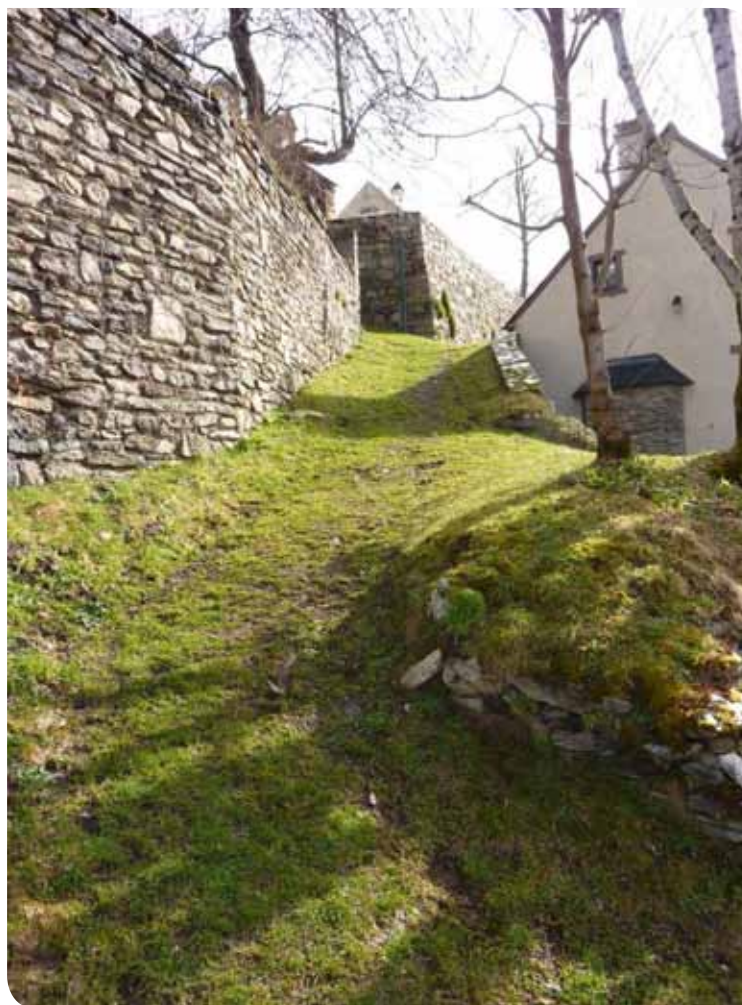


5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

Quelques exemples :

**Aménagement d'un sentier
dans un village de montagne**



5- Le bilan d'activités

» 1^{er} octobre 2012 - 31 mars 2013

5-3 Administration, Gestion et Comptabilité

- guichet unique d'accueil et d'orientation des adhérents et partenaires de l'agence
- gestion administrative et comptable des adhésions
- gestion et suivi du budget de l'Agence avec émission des titres de recettes pour les collectivités adhérentes
- préparation et gestion des réunions des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration

6- Perspectives 2013

6-1 Programme d'Activités 2013 *(tel que validé lors du CA du 07/11/2012)*

6-1-1 Champs d'intervention de l'agence

- gestion locale
- aménagement voirie et espaces publics
- équipements publics
- logement
- eau et assainissement

6-1-2 Missions de l'agence

L'agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil et un accompagnement d'ordre technique, juridique ou financier à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

- Il s'agit de conseils juridiques et administratifs dans le domaine de la gestion locale (communale et intercommunale)
- appui à la rédaction d'actes juridiques (arrêtés, délibérations, actes en la forme administrative, contrats publics, etc...)
- analyse des textes en vigueur et de la jurisprudence puis transmission de réponses « vulgarisées »
- assistance en matière de commande publique (procédures et marchés publics)
- veille juridique et prospective
- information et sensibilisation des collectivités adhérentes dans tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines qui relèvent de la compétence du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Pyrénées.
- Cette assistance prend aussi la forme de l'appui à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC (réglementations diverses, appui sur la passation de marchés publics, ...).
- Il s'agit enfin du contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...)

6- Perspectives 2013

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

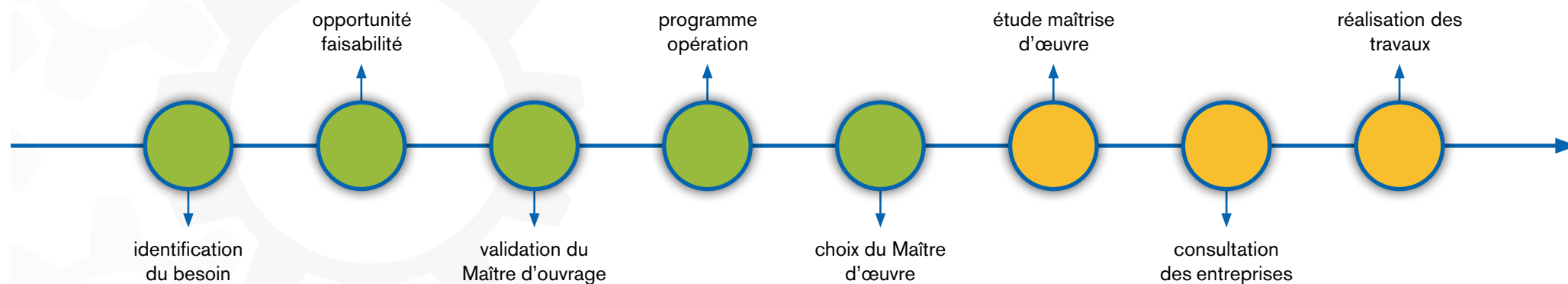
Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projets d'investissements en aide à la décision

Rappel de loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

«il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le

processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.»

Il s'agira pour l'Agence d'établir un dossier d'aide à la décision, un préprogramme, une évaluation financière, la mobilisation des compétences de partenaires et un appui éventuel pour le choix du maître d'œuvre suivant le plan de charge de l'Agence.



6- Perspectives 2013

Assistance SIG

Il s'agira pour l'Agence en 2013 de participer avec le Conseil Général et les services de l'Etat à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données.

Information documentation formation

1/ mise en place site internet

- cahier des charges à établir en 2013
- consultation opérateurs (à rapprocher avec le CG65 pour groupement de commande avec site CG65 et régie haut débit)

2/ information/formation des élus

1° semestre 2013 enquête auprès des adhérents sur besoins formation

2° semestre mise place de formation en fonction des demandes (sous réserve de l'obtention de la labellisation ad hoc)

6-1-3 Limites des prestations de l'agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente, en moyenne par an ne peut adresser plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes pour des conseils juridiques et administratifs.

6- Perspectives 2013

6-2 Le budget 2013 (approuvé par le CA du 28/02/2013)

Dépenses			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
011	Charges à caractère général	10 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés 7 postes		364 533,00
65	Autres charges de gestion courantes		
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses de fonctionnement		10 000,00	444 533,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		10 000,00	444 533,00

Soit un budget primitif de 444 533 €

6-3 Les effectifs 2013

Validation de 2 recrutements lors du CA du 28 février 2013 :

- Un poste de Conseiller Juridique et Administratif (à pourvoir en 2013)
- Un poste d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (à pourvoir en 2014)

Recettes			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Réalisation
74	Dotations / Subventions / Participations	10 000,00	434 955,35
7473	Dotations et Participations Département	10 000,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes		110 422,35
7475	Dotations et Participations Intercommunalités		20 000, 00
Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 000,00	434 955,35
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	9 577,65
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		10 000,00	444 533,00



» L'équipe de l'ADAC